



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0223

Dossier OEC/CTC N°: 12_82

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAEM SEMEXVAL		
Adresse	BP 90 83 163 La Valette du Var Cedex		
CODE NAF	4110 D		
SIRET	338 562 143 00010		
Responsable Légal	M. ROSSI Joseph (Directeur)		
Opération	Installation de systèmes de production d'ECS solaires sur 3 immeubles d'habitations totalisant 90 logements en accession sociale à la propriété		
Lieu de réalisation	Lucciana (Haute-Corse)		
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : avril 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : septembre 2015		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	oui		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	MARIANI Christian	
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :	ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	07/07/2011	Date de la demande	07/07/2011
Date de réception	14/09/2012	Date de réception de la demande	12/07/2011
Date d'accusé de réception	24/09/2012	Date AR du dossier complet	02/10/2012
Date comité de gestion	15/07/2013	Date comité de gestion	15/07/2013

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Prêt bancaire

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Autre (à préciser)
	Suivant convention PRODEME 2012

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 4 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de près de 52 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
CTC / OEC	Cette opération est éligible à la mesure 2.3 du PO FEDER suivant les conditions définies dans la Convention PRODEME. Celle-ci prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.

ANNEXE TECHNIQUE

Convention N°en cours

Dossier PRODEME N°12_81

Contexte :	Dans le cadre de la concession d'aménagement qui lui a été consentie par la commune de Lucciana pour l'aménagement et la construction d'un éco-quartier, la SAEM Semexval souhaite utiliser un système solaire en combinaison avec des chaudières gaz pour alimenter les immeubles en eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les immeubles construits seront au niveau de performances énergétiques BBC et seront proposés en accession sociale à la propriété.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Lucciana (Haute-Corse)
------------------------------	------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour les 3 bâtiments totalisant 90 logements, et répartis de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">- bat A: 14 capteurs de 2,7 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres- bat B: 14 capteurs de 2,7 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres- bat C: 17 capteurs de 2,7 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres <p>Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 0 % Gaz cuve; 0 % Fioul</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	EnR : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO	72 191	52	16	16
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</p> <p>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : Avril 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : Septembre 2015
---	--

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE**ANNEXE 2 - Annexe Financière**

Convention N° 1228C0223

Dossier PRODEME N°12_81

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépense éligible
Batiment A		
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00
Capteurs solaires	28 080,00	28 080,00
kit de liaison	5 800,00	5 800,00
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 936,00	
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00
Sous-total Bât A	90 616,00	63 180,00
Bâtiment B		
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00
Capteurs solaires	28 080,00	28 080,00
kit de liaison	5 800,00	5 800,00
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 936,00	0,00
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00
Sous-total Bât B	90 616,00	63 180,00
Batiment C		
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00
Capteurs solaires	33 540,00	33 540,00
kit de liaison	6 800,00	6 800,00
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 936,00	0,00
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00
Sous-total Bât C	97 076,00	69 640,00
TOTAL	278 308,00	196 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre de la mesure 2,3 du PO FEDER et selon les modalités définies dans les documents "Convention PRODEME 2012", notamment la fiche 4 relative à l'utilisation des EnR et plus particulièrement du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire dans les habitations. **Cette aide ne pourra être cumulée avec des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Eau chaude sanitaire solaire

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	196 000,00 €
Investissement de référence (chiffage donnée par le maître d'ouvrage)	52 200,00 €
► Eau chaude sanitaire solaire: Coût admissible	143 800,00 €

Détermination du plafond de l'aide (1 500 €/m ² de capteurs)	m ² de capteurs: 121,5	182 250,00 €
Assiette éligible		143 800,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Taux maximal de l'aide suivant régime choisi: 55%

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Eau chaude sanitaire solaire	143 800,00	55%	79 090,00
TOTAL	143 800,00	55%	79 090,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (€)	Aide (€)	Aide FEDER (€)
Eau chaude sanitaire solaire	278 308,00	196 000,00	143 800,00	79 090,00	0,00	0,00
TOTAL	278 308,00	196 000,00	143 800,00	79 090,00	0,00	0,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur le coût de l'opération :

CTC	79 090,00 €	28,4%
	0,00 €	0,0%
FEDER	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	199 218,00 €	71,6%
TOTAL	278 308,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	79 090,00 €	55,0%
	0,00 €	0,0%
FEDER	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	64 710,00 €	45,0%
TOTAL	143 800,00 €	100,0%